

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1035

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Léger dégraissage

(jg) En 1984, sous le nom d'EFFI, le Conseil fédéral lance un programme visant à augmenter l'efficacité de l'administration. En clair, il s'agit de contourner le blocage du personnel en libérant des postes devenus inutiles pour les réattribuer là où la pénurie se fait sentir. Le succès de l'opération est certain, puisque 922 postes de travail, soit près de 10% des postes évalués, ont été réattribués, ce qui est considérable. Les économies réalisées par diverses mesures se montent à 150 millions par année, ce qui n'est pas négligeable non plus.

En 1986, le Conseil fédéral confie à la société McKinsey le soin d'élaborer des mesures interdépartementales et d'en assurer ensuite le suivi. Le gouvernement vient de publier un rapport intermédiaire faisant le point sur l'état du projet. A noter que cette augmentation de l'efficacité n'a pas dû toucher les services de la Chancellerie fédérale: des erreurs de pagination rendent totalement illisibles les 30 premières pages de la version française de ce document.

15% de mesures réalisables

Le bilan semble quelque peu mitigé: les auteurs du rapport précisent qu'il est prématué de dire si le projet est un succès ou un échec.

Sur les quarante programmes partiels proposés par McKinsey, qui vont du regroupement d'activités culturelles à la réorganisation des réseaux de contrôle de l'environnement, vingt-sept sont en cours de réalisation ou sur le point d'être lancés et treize ont été abandonnés, soit pour des raisons juridiques, soit parce que les recommandations des consultants étaient peu claires ou que le coût de réalisation était supérieur aux bénéfices escomptés.

Il était prévu initialement de libérer quelque deux mille postes permanents. L'abandon de treize programmes a diminué ce chiffre de moitié. Une analyse plus détaillée effectuée par McKinsey a abouti à réduire le potentiel de libération de postes à une fourchette comprise entre 428 et 494. Les estimations du Conseil fédéral, autrement dit de l'administration, se situent entre 290 et 310 postes. Entre l'estimation globale et l'appréciation réaliste, la diminution a donc été de 85%. Les auteurs du rapport expliquent que les calculs ont été effectués de façon trop globale, que des erreurs ont été commises, que les possibilités de priva-

tisation ont été surestimées et que l'accroissement des tâches de l'administration ainsi que la nécessité d'améliorer la qualité des prestations n'ont pas été suffisamment pris en compte.

Dans le domaine de la réduction des coûts, McKinsey estimait, pour les programmes en cours, qu'il était possible d'économiser environ 17,5 millions par année. Le rapport est très imprécis à ce propos. Il semble que les économies effectuées se montent à environ 5 millions de francs.

Des recommandations avaient également été faites pour la privatisation de certaines tâches. Sur quatorze propositions de ce type, cinq ont été appliquées. Il s'agit du transfert à des fiduciaires d'une partie de la surveillance des assurances, du nettoyage des bâtiments, de la réorganisation des services chargés des constructions fédérales, de la location de voitures et du contrôle des installations radiologiques. Le potentiel d'économie est estimé à 6,5 millions de francs par année.

Le privé et le public

Dans son appréciation finale, le rapport souligne en un paragraphe l'apport de McKinsey dans la réorganisation de l'administration fédérale des contributions et consacre les cinq pages suivantes à une critique à peine feutrée de l'opération: «*L'expérience a montré qu'il était indispensable d'avoir des connaissances de base de l'administration pour conduire des projets de réorganisation de l'ampleur du projet EFFI.*»

Il se trouve que McKinsey est une firme réputée à la compétence indiscutable; l'administration fédérale pourtant n'est pas composée de ronds de cuir immobiliers. Visiblement, quelque chose ne s'est pas bien passé. Il faut dire qu'effectuer une analyse globale d'un ensemble aus-

si disparate que l'administration fédérale n'a pas grand sens. Il eût mieux valu se contenter d'études sectorielles, plus approfondies.

Ensuite, on ne le dira jamais assez, on ne peut analyser une administration selon les mêmes critères qu'une entreprise privée. L'une accomplit des tâches de service public fixées par la loi et l'autre est conçue pour gagner de l'argent en vendant des produits et des services sur un marché. En partant de là, on peut bien sûr déceler de subtiles similitudes. Mais une notion comme celle de la diminution des coûts de fonctionnement doit être sérieusement relativisée dans le cas d'une administration publique, non pas que celle-ci soit autorisée à faire du gaspillage, mais parce qu'elle est tenue de fournir des prestations non rentables d'un point de vue strictement économique. ■

EN BREF

Marina Masoni Pelloni, fille du conseiller aux Etats Franco Masoni, vient de siéger pendant quatre ans au Grand Conseil tessinois où elle défendait les idées radicales, comme son père. En revanche, Katia Carobbio, fille du conseiller national du PSU, était candidate au Conseil d'Etat sur la liste commune du parti du travail et du parti socialiste ouvrier.

Le mensuel uranaise *Alternative* édite une collection de cartes postales illustrant la situation de ce «condominium». Six cartes ont déjà paru; par exemple: Guillaume Tell à Altdorf au milieu de la circulation, le rocher du diable à Göschenen au bord de l'autoroute du Gothard, etc.

Le bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale sera centenaire en juin puisque la première livraison est datée du 4 juin 1891. Actuellement il n'y a plus de sténographes mais des rédacteurs qui mettent au point les enregistrements que les progrès techniques permettent de faire.

Des textes légaux sur la protection des consommateurs entreront en vigueur le 1^{er} juillet prochain, dix ans après l'adoption de l'article constitutionnel à ce sujet.